

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat :**

- **un crédit d'investissement de CHF 19'107'000.- pour financer le projet de la « Galerie souterraine du ruisseau de Broye »**
- **un crédit d'investissement de CHF 12'323'800.- pour financer le projet d' « aménagement de la Chamberonne et de l'Île aux oiseaux »**

**1. PRÉAMBULE**

La commission ad hoc s'est réunie le jeudi 29 août 2019, de 10h00 à 12h00, à la Salle Cité, rue Cité-Devant 13, Lausanne. Elle était composée de Mmes Susanne Jungclaus Delarze, Carole Schelker, Muriel Thalman et de MM. Daniel Develey, Cédric Echenard, Olivier Epars, Philippe Liniger, Daniel Ruch, Alexandre Rydlo, Eric Sonny. Le soussigné a été confirmé dans son rôle de président et de rapporteur.

Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE), et MM. Philippe Hohl, Chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement (DGE), et Cornelis Neet, Directeur de la DGE, ont participé à la séance. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de commission au Secrétariat général du Grand Conseil, a rédigé les notes de séances : un grand merci pour ce précieux travail.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT**

Mme la Conseillère d'État indique que les communes de l'Ouest lausannois ont connu un très fort développement démographique et économique ces dernières décennies. Ce développement sera encore important ces prochaines décennies. Cette très forte urbanisation augmente la pression sur les cours d'eau en termes d'espace naturel et de capacité à évacuer les eaux de pluie.

Les intempéries de 2008 et de 2014 dans cette région ont démontré la saturation des exutoires naturels et la vulnérabilité des infrastructures et des habitations. En cas de crue centennale sur le bassin versant de la Chamberonne, les dégâts potentiels pourraient s'élever à 200 millions de francs. Dès lors, les communes de Renens, Lausanne, Jouxens-Mézery, Romanel-sur-Lausanne et Prilly se sont groupées pour étudier des solutions en appui avec le DTE.

Idéalement, le DTE et la Confédération privilégient les projets d'augmentation des capacités hydraulique des cours d'eau ou leur mise à ciel ouvert avec renaturation. Cependant, dans le secteur, la très haute densité de l'urbanisation et des infrastructures exclut ces solutions, c'est pourquoi la réalisation d'une galerie souterraine du ruisseau de Broye permettra de collecter les eaux claires du bassin versant de la Chamberonne et de conforter la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées.

Enfin, le dernier tronçon de la Chamberonne, qui devra être élargie pour acheminer ces eaux jusqu'au Léman, sera renaturé. Avec la création d'une île aux oiseaux, le projet renforcera les dynamiques naturelles et offrira de nouveaux espaces à la faune et à la flore.

L'ensemble de ce projet majeur de gestion des eaux répond à de nombreux enjeux auxquels sont confrontées les communes de l'Ouest lausannois. En assurant la sécurité des biens et des personnes, les réalisations

envisagées renforceront la qualité de vie de la population et les conditions-cadres nécessaires au développement des activités économiques. En facilitant la mise en séparatif, il contribuera à améliorer la qualité des eaux et à rationaliser le traitement eaux usées. Enfin, il offrira un espace favorable à la biodiversité et à la détente de nos concitoyens.

Les communes de l'Ouest lausannois attendent la réalisation du projet. À ce titre, Renens, pilote du projet auprès des autres communes, a une attente particulière, car elle souhaite diminuer les risques à proximité de sa gare. Par ailleurs, la Ville de Lausanne souhaite développer rapidement le projet de l'île aux oiseaux. Il est ainsi vivement souhaité que le Grand Conseil traite le dossier au plus vite.

Actuellement, les cours d'eau sont souterrains et s'écoulent dans la station d'épuration (STEP) de Lausanne-Vidy. Les zones inondables (de rétention) ont été aménagées dans les années 2000 pour retenir l'eau. Un document distribué à la commission a permis à chaque membre de visionner sur une carte en couleur la complexité du réseau hydraulique impliqué.

En sous-capacité, le réseau ne parvient plus à absorber les débits. La participation du Canton aux investissements totaux de 80 millions de francs se monte à 30,4 millions répartis entre les deux crédits d'investissements qui font l'objet de l'EMPD. La Confédération et les communes prennent en charge respectivement 18,5 et 31 millions de francs.

Une fois les travaux de la galerie réalisés, l'augmentation du débit des eaux provenant de la galerie souterraine nécessitera l'élargissement de la Chamberonne pour lui permettre de recevoir davantage d'eau et, dans le secteur du Bourget, la rivière sera renaturée. L'UNIL soutient ce projet, car il contribue à sa politique de développement durable et offre des opportunités d'expérimentation à la Faculté de biologie. L'embouchure de la Chamberonne dans le lac devrait, à terme, ressembler au delta de l'Arnon.

Au large de la Chamberonne, une île sera créée pour accueillir en particulier les échassiers migrateurs pour lesquels il manque ce type de relais. Le projet est conduit et soutenu par un ornithologue reconnu. La surface de cet aménagement n'est pas encore définie, la Ville de Lausanne devant encore y travailler.

Les partenaires travaillent sur le projet depuis dix ans. La mise à l'enquête est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2020, plus tard que ce que prévoyait l'EMPD (automne 2019). On imagine peu d'oppositions à ce projet en grande partie enterré ou sur le terrain de l'UNIL. Les travaux dureront trois à quatre ans.

Pour conclure, Mme la Conseillère d'État et ses services nous ont présenté un projet multifonction :

- Protection contre les crues : sans cette fonction, le projet ne recevrait aucun soutien du Canton et de la Confédération ;
- Gestion des eaux claires et eaux usées : le projet facilite la mise en séparatif et améliore le traitement des eaux usées et la qualité des eaux de la baie de Vidy ;
- Environnemental : la renaturation de la Chamberonne et l'île aux oiseaux renforceront la biodiversité ;
- Social : à Dorigny et dans le parc Bourget, des espaces de détente seront créés.

### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

En préambule, une députée souhaite connaître la raison de deux demandes de crédit au lieu d'une. Il lui est répondu que l'existence des deux crédits reflète des conduites différentes : pour la galerie, les communes sont chargées du pilotage et le Canton apporte uniquement les subventions, tandis que pour les travaux de la Chamberonne, le Canton a la maîtrise de l'ouvrage et de son pilotage. Les deux crédits d'investissement s'ajoutent au fonds de renaturation.

Un député s'insurge contre le terme « eau claire » qui laisse penser que les eaux sont propres, alors qu'elles sont chargées notamment en particules provenant des pneus, comme le révèlent nombre d'analyses. Il lui est précisé que les « eaux claires » ruissellent sur les routes et les trottoirs et qu'elles ne sont effectivement pas de qualité optimale.

Il est précisé à la commission qu'« eau claire » se comprend par rapport à « eau usée », selon la terminologie utilisée pour le système en séparatif. Cependant, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) tend à remplacer « eau claire » par « eau urbaine », « eau de chaussées » ou « eau de

ruissellement ». Dans ce cas précis, les membres de la commission auraient préféré l'usage de la terminologie « eau pluviale en zone urbaine ». De plus, le Plan régional de protection des eaux de la Chamberonne (PREE), adopté par le Grand Conseil en 2018, et les Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), en cours d'élaboration par les communes, constituent deux outils de planification avec des mesures pour l'évacuation, la gestion et le traitement des eaux pluviales, particulièrement des eaux de ruissellement des voies de communication. L'idée de distinguer les quartiers selon leur pollution relève de ces démarches.

Bien que les réflexions techniques soient en cours, plusieurs aspects du projet sont discutés.

- Un tunnelier creusera la galerie du ruisseau de Broye à 19 m sous terre. Les matériaux d'excavation du tunnel et de l'élargissement de la Chamberonne serviront à la création de l'île aux oiseaux. Il est important que ces travaux soient coordonnés.
- En période d'étiage, il sera garanti un débit minimum dans les cours d'eau concernés.
- Les zones de rétention de la Sorge et de la Mèbre seront conservées ; l'effet régulateur de ces deux zones est reconnu, mais insuffisant !
- Le creusement du tunnel n'empêchera pas les grands travaux prévus dans le secteur (Bourdonnette, Chavannes-près-Renens, Dorigny, gare de triage), aucun blocage n'ayant été identifié pour ces projets à réaliser dans les communes concernées.
- Un plan B permet de travailler sans l'aval de St-Sulpice, qui pour l'heure n'est pas acquise au projet de l'île aux oiseaux projeté en partie sur son territoire, et sans redimensionner le projet. Dans les deux situations, le soutien de la Confédération n'est pas menacé.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

##### **4. TRAVAUX ET PRINCIPES FINANCIERS**

###### **4.1 Introduction**

Il est rappelé à la commission que pour les projets de protection contre les crues, le taux de la subvention fédérale se situe entre 35 et 45 % mais pour les renaturations, avec un projet ambitieux, le taux peut atteindre 80 %. (La renaturation de la Chamberonne s'étend sur un kilomètre, en plus de l'île aux oiseaux).

###### **4.2 Coûts totaux et financement des travaux**

Le montant à charge de l'État de Vaud (CHF 31'430'800) comprend les subventions et la part financée par l'UNIL en tant que propriétaire du terrain intéressée par le projet. Comme d'habitude, plus la subvention de la Confédération est élevée, moins la participation des communes sera élevée. Ces mêmes communes feront partie de la commission exécutive et seront étroitement associées à la conduite opérationnelle des travaux.

##### **5. PLANNING PRÉVISIONNEL DES PROJETS**

###### **Déroulement et calendrier des travaux**

Dans les conditions actuelles, l'enquête publique est prévue pour l'été 2020 au lieu de l'automne 2019. On souhaite coordonner les ouvrages de la galerie, de la Chamberonne et de l'île aux oiseaux.

Un député a vécu lui-même les inondations de 2008 et ses conséquences pour la population de l'Ouest lausannois. Il salue le projet, mais s'enquiert des éventuelles conséquences du creusement de la galerie sur les grands travaux prévus dans le secteur (Bourdonnette, Chavannes-près-Renens, Dorigny, gare de triage). Ces défis techniques n'ont pas encore été analysés aussi finement.

##### **7. CONSÉQUENCE SUR LE PROJET DE DÉCRET**

###### **7.4 Conséquences sur l'effectif du personnel**

À une députée regrettant l'engagement d'une personne en contrat de durée déterminée (CDD) de six ans plutôt qu'en contrat de durée indéterminée (CDI), on répond que les postes en CDD à la DGE sont liés à des projets particuliers, d'où les dérogations à la limite de quatre ans. Lors des recrutements, les conditions sont clairement énoncées. Les personnes candidates sont intéressées au défi de conduire un projet, et ne

souhaitent pas forcément un poste à l'État. La solution est préférable à des mandats à l'extérieur ou à l'augmentation des effectifs de l'État.

#### 7.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les frais de fonctionnement des tronçons restent à charge du Canton et les tronçons restent à charge des communes. Toutefois, le Canton apporte une subvention pour l'entretien de l'ordre de 60 %.

#### 7.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Un député revient sur les eaux de surface qui aboutissent dans le lac et regrette que cet aspect ne soit pas plus pris en compte dans ce projet. Une étude beaucoup plus globale de la gestion de ces « eaux pluviales en zone urbaine » est en cours en Suisse.

### 8. CONCLUSION

Un passage devant le Grand Conseil est souhaité au plus vite par toutes les parties.

## 5. VOTES SUR LES PROJETS DE DÉCRETS

### **Projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 19'107'000 pour financer le projet de la « Galerie souterraine du ruisseau de Broye » du 19 juin 2019**

L'article 1 est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'article 2 est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'article 3, article d'exécution, est accepté à l'unanimité des membres présents.

### **Projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 12'323'800 pour financer le projet d'« Aménagement de la Chamberonne et de l'Île aux oiseaux » du 19 juin 2019**

L'article 1 est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'article 2 est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'article 3, article d'exécution, est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 6. VOTE FINAL SUR LES PROJETS DE DÉCRETS

### **Projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 19'107'000 pour financer le projet de la « Galerie souterraine du ruisseau de Broye » du 19 juin 2019**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité des membres présents en vote final.

### **Projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 12'323'800 pour financer le projet d'« Aménagement de la Chamberonne et de l'Île aux oiseaux » du 19 juin 2019**

Le projet de décret est accepté à l'unanimité des membres présents en vote final.

## 7. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LES PROJETS DE DÉCRETS

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur les projets de décret à l'unanimité des membres présents.*

Bassins, le 4 novembre 2019.

Le rapporteur :  
(Signé) Maurice Treboux